



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 25 septembre 1998

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 14 Septembre 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 29 Septembre 1998

Convention EDF - Servitude d'implantation du poste de la cure

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Maryse ROUZIER, M. Luc DELAGARDE, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, Mme Christiane DRAPET, M. Pierre STEVENET, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Gérard GAUDUCHON.
Mme Jeanine BIMES donne pouvoir à Mme Marie-Josèphe SOULISSE.
M. Paul SAMOYAU donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
Mme Danielle RICHARD donne pouvoir à M. Claude PAGES.
M. Pierre GUERIT donne pouvoir à M. Jean PILLET.
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
M. Michel RIVALLIN donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Alain PAGE.

Excusés :

Conseillers :

Mme Annie COUTUREAU

DELIBERATION D98364

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 septembre 1998

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

En remplacement du poste Moyenne Tension cure situé à l'angle de la rue du Général Largeau et de la Rue Notre-Dame destiné à être démoli, Electricité de France souhaite construire un nouveau poste de transformation, distribution public sur une partie du Domaine Public Communal situé à l'entrée de la Rue de la Marne sur lequel une servitude sera établie au profit d'Electricité de France.

Cette servitude sera libellée comme suit :

La Ville de NIORT :

- autorise ELECTRICITE DE FRANCE

1°) à construire un poste de transformation, distribution public d'électricité, sur une partie du Domaine Public Communal situé à l'angle de la rue de la Marne et de la rue du Général Largeau, sur une surface de 11 m², sous réserve de l'obtention des autorisations nécessaires découlant des règles d'urbanisme,

2°) à établir et à entretenir, en amont et en aval de ce poste, toutes canalisations de raccordement au réseau,

3°) à faire accéder à tout moment son personnel et celui de ses entreprises , aux canalisations et au local en cause.

- s'engage :

1°) à laisser en permanence des dégagements permettant le passages des personnes, véhicules et matériels nécessaires à l'entretien et à la surveillance des ouvrages.

La présente convention est conclue pour une période correspondant à celle de la durée de la concession de Distribution Publique d'Energie Electrique du 23 Mars 1998 et en tout état de cause, pour la durée d'exploitation de l'ouvrage.

La redevance spécifique à la présente est comprise dans la redevance annuelle forfaitaire due par E.D.F. au titre de la concession de distribution du 23 Mars 1998.

La présente convention ne devient exécutoire qu'après transmission au représentant de l'Etat et notification à E.D.F.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué de bien vouloir signer la servitude à intervenir.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Robert LEON